

la ville, quartier par quartier, rue par rue, et maison par maison. Des amateurs de pittoresque y glaneront de savoureuses anecdotes; ils apprendront que Louis XIV, galant homme, condamna M. de Sainte-Marie, irascible commandant en retraite, coupable d'avoir gifflé, en pleine poissonnerie, la servante du sieur Drias; ils plaindront le lieutenant Moreau d'avoir voulu épouser une femme de peu de vertu malgré les conseils de l'ordonnateur de la Marine, qui jugeait aussi difficile d'assagir cette demoiselle que « de compter un troupeau de puces au soleil ». Tout un monde d'officiers, de marchands, de petits seigneurs ressuscite à nos yeux, sort des auberges fameuses où l'on jouait au « pharaon » malgré la défense du Roi, parcourt les rues aux façades un peu sévères puis disparaît derrière les lourdes portes des hôtels dont les pièces s'ornent de si délicates boiseries.

Associions-nous aux sages avis que l'auteur adresse aux port-louisiens : qu'ils gardent les noms des anciennes rues, qu'ils maintiennent le caractère de leur cité, qu'ils respectent et entretiennent les belles avenues d'arbres dont les frondaisons s'élèvent à l'abri des vieux remparts.

P. THOMAS-LACROIX.

---

Eugène CORGNE. — *Les revendications des paysans de la sénéchaussée de Ploërmel d'après les cahiers de doléances de 1789.* — Rennes, Plihon, 1938, in-8°, xvi-272 p., 1 carte, p. 25 fr. (Thèse complémentaire de doctorat ès lettres.). — *Pontivy et son district pendant la Révolution, 1789-germinal an V.* Rennes, Plihon, 1938, in-8°, xxx-727 p., 1 carte, p. 60 fr. (Thèse principale de doctorat ès lettres.)

Si l'on met à part l'œuvre de Duchatellier, conçue suivant des méthodes un peu surannées, l'histoire de la Révolution en Bretagne n'est encore qu'une fresque irrégulièrement ébauchée où les espaces non traités nuisent à l'échelle des valeurs. En tenter une synthèse dans le cadre de l'ancienne

province serait donc une tâche prématurée, mais chercher à établir, pour une région déterminée, la connexité de tous les problèmes posés par la disparition de l'Ancien Régime, s'avère dès maintenant une œuvre utile et pleine d'enseignements.

Telle est la constatation qui s'impose en lisant la thèse de doctorat que M. Corgne, professeur au Lycée de Pontivy, a consacrée à l'histoire de cette région morbihannaise qui, de 1790 à l'an V, forme le district de Pontivy.

Reprochera-t-on à l'auteur de ne pas avoir poussé suffisamment ses recherches sur tel ou tel point qui eût mérité une étude particulière? Ce serait méconnaître l'idée directrice de l'ouvrage qui est de dépeindre l'activité d'un organisme révolutionnaire en présence des graves et urgentes questions que posait l'application des lois nouvelles. Certes il restera beaucoup à dire sur la question religieuse, sur la chouannerie, sur les domaines nationaux dans le Morbihan, mais ce sont d'autres sujets de thèse pour lesquels le cadre du département devra être préféré à celui du district.

La thèse complémentaire de M. Corgne, qui sert d'introduction à l'œuvre maîtresse, a pour titre : « Les revendications des paysans de la sénéchaussée de Ploërmel d'après les cahiers de doléances de 1789 ». Il y aurait, à mon avis, une réserve à faire sur cet intitulé, car les cahiers paroissiaux émanent non seulement des paysans, mais aussi des bourgeois, des commerçants et des artisans. Il existe bien, dans certaines sénéchaussées, des cahiers spéciaux de corporations, de gens de robe, etc., mais ce n'est pas le cas de la juridiction de Ploërmel, aussi aurait-il été plus juste de considérer ces revendications comme l'expression des plaintes du tiers-état tout entier. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les noms apposés au bas du cahier de Pontivy. Dans les campagnes, l'auteur montre combien il est difficile d'identifier la profession des signataires; toutefois, il n'est pas douteux que la bourgeoisie ait eu, là aussi, son influence, dans la rédaction des cahiers, soit directement par les officiers de juridictions, soit indirectement par l'intermédiaire des brochures très répandues, comme : « les charges d'un bon citoyen de cam-

pagne » ou « les délibérations de Rennes ». — Faut-il tomber dans un excès contraire et prétendre que les paysans ont joué un rôle purement passif? Notons d'abord que l'assistance est venue nombreuse, même dans les contrées rurales; que dans une dizaine de paroisses la rédaction malhabile décèle une main vraiment paysanne; que dans deux paroisses les doléances sont recueillies à l'insu des procureurs fiscaux. Reconnaissons enfin que la plupart des revendications intéressent la vie des campagnes au même titre que celle des villes : égalité des classes devant l'impôt, suppression du régime seigneurial et du domaine congéable. Ces réformes peuvent avoir été conçues par la bourgeoisie, mais elles répondaient aux aspirations des paysans. — Quant aux doléances politiques et administratives qui furent élaborées par des légistes, elles présentent des conceptions hardies pour l'époque et qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

Si nous passons maintenant à l'étude de la thèse principale de M. Corgne, nous constatons que le district de Pontivy est caractérisé par la personnalité de ses administrateurs et de ses représentants aux assemblées législatives; ces hommes, qui appartenaient aux classes moyennes de la société (commerçants aisés et professions libérales), ont déjà fait leurs preuves dans la carrière municipale et dans le mouvement breton de 1788. Il est naturel que les suffrages se soient portés sur leurs noms. Est-ce à dire qu'ils représentent les tendances générales des électeurs? Non assurément, car il n'y a pas encore d'opinion publique dans ce district et le nombre croissant des abstentions dans les assemblées primaires, même à Pontivy, montre l'indifférence du peuple pour les luttes qui déchirent les factions révolutionnaires. Par contre, la bourgeoisie dirigeante, très ferme dans sa ligne de conduite, est apte à la vie politique et administrative. Elle soutient les Girondins dans leur lutte contre la Montagne et prend une place prépondérante au comité de Rennes qui organise la marche sur Paris. Après l'échec de cette tentative, le district adopte la constitution de 1793, mais avec des réserves où se manifeste un courageux esprit d'opposition. Faut-il condamner cette participation au mouvement dit fédéraliste?

M. Corgne ne le pense pas et, quoique disciple de Mathiez, il souscrirait difficilement au jugement excessif porté dans un article récent des *Annales historiques de la Révolution*, sur les insurgés de l'Orne « qui mus par le seul égoïsme n'avaient pu rallier la masse ».

Comme administrateurs, les bourgeois de Pontivy ont fait preuve d'activité et de bonne volonté, malgré les difficultés perpétuelles qu'ils ont rencontrées. La Terreur, par l'intermédiaire de Prieur de la Marne, leur a substitué en général des incapables ou des illettrés qui ont complètement désorganisé le district, au moment précis où se préparait la révolte des campagnes en 1794.

Sur la naissance de la chouannerie, le livre de M. Corgne apporte quelques précisions; les paysans, qui avaient eu satisfaction sur la plupart de leurs revendications (suppression du domaine congéable, des dîmes, du régime seigneurial), auraient pu soutenir la cause révolutionnaire; mais, habitués à la passivité, ils s'en désintéressèrent, s'abstenant aux élections, contrariant par leur indolence la répartition et la levée des impôts. Bientôt ils furent lésés dans leurs intérêts matériels : réquisitions, charges nouvelles, levées de troupes, puis enfin heurtés dans leurs traditions religieuses. Comme toutes les mesures vexatoires étaient promulguées par les villes, leur hostilité se tourna contre les tenants de l'autorité, contre la bourgeoisie des cantons et du chef-lieu de district. Leur esprit ulcéré était prêt à recevoir le virus de la chouannerie, mais l'insurrection n'engloba en réalité ni l'ensemble de la région de Pontivy, ni la majorité des habitants des campagnes.

En résumé, les conclusions du livre de M. Corgne, sans être nouvelles, confirment des notions qui n'ont pas encore droit de cité dans tous les livres. Elles ont d'autant plus de force que l'auteur a basé son travail sur une documentation minutieuse représentant des années de recherches, et que son exposé, d'où tout commentaire personnel est absent, ne peut sembler suspect d'aucune partialité.

P. THOMAS-LACROIX.